

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT SIX
 Le 12 juin 2026 Le 22 juin 2026 à 19 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice MACHURET, Maire.

Date d'affichage : Etaient présents :
 Le 15 juin 2026
 Monsieur Patrice MACHURET, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BLANC, DAUSSE, FAUVEL, GODARD,
 HOCHET, LAMY, LECOUCVEY, LEBOSSÉ, MACHURET,
 MAC-VICAR, RAINE.

En exercice : 27 Messieurs : ADAM, BARNAUD, BERTHOUT, BURET, DUTHILLEUL,
 FAUDOT, LE GAL, LE MASSON, LE TOURNEUR,
 LECOUCVEY, MANEVY, MORAND, MORTREUX.

Présents : 26

Votants : 27

Absents :

Madame BARNAUD (Pouvoir à Y. BARNAUD)

Pascal ADAM est désigné secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Sophie DAUSSE, Maire Adjoint aux affaires économiques et vie sociale, rappelle que le Conseil Municipal a délibéré, en 2010, sur les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, suite à la loi de modernisation de l'économie (LME), du 4 août 2008 et sur les champs d'exonération de cette taxe.

Le Code général des Collectivités Territoriales dispose, à l'article L.2333-6, que les communes doivent, par délibération, décider d'une éventuelle augmentation des tarifs de la TLPE.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une augmentation de 1% sans pour autant appliquer le tarif maximum établi pour 2027.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

🚩 **DÉCIDE** d'augmenter de 1% le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure soit :

➤ **Tarifs des enseignes :**

- exonération des enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m²
- 34,90 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12 m² et 50 m²
- 69,80 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m²

Accusé de réception en préfecture
 04/06/2026 10:32:26
 Date de télétransmission : 29/06/2026
 Dispositif de transmission : 20/06/2026

➤ **Tarifs des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes :**

- 17,47 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m²
- 34,90 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m²
- 52,37 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m²
- 104,64 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m²

Adopté à l'unanimité.

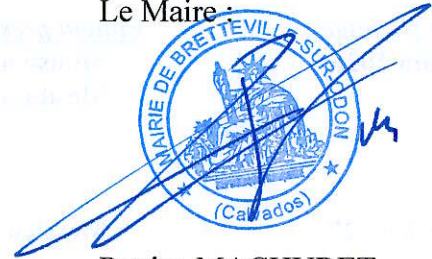
Date de publication : 26 juin 2026

Certifié exact,

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **26 juin 2026**

Le Maire :



Patrice MACHURET